OBSERVATIONS

ÉCONOMIQUES

SUR le Commerce, l'Agriculture, les Subsistances et les Approvisionnemens des Cuirs de la République ;

A la Convention Nationale, au Département et à la Commune de Paris, par le Citoyen RUBIGNY, *ancien Prisonnier de la Bastille* (1), *Notable adjoint et Tanneur de Paris.*

LÉGISLATEURS,

Le commerce est le premier nerf d'un gouvernement républicain : la liberté doit en faciliter le cours ; la confiance seule peut en étendre au loin les ramifications ; mais s'il est entravé dans sa marche, il s'arrête, il languit, et finit par se consumer lui-même, et dévorer ses propres ressources. Telle est la situation actuelle du commerce en France, et telle est spécialement celle des tanneries.

Notre révolution doit être une nouvelle époque une source abondante de prospérités commerciales : mais le choc des intérêts particuliers qu'elle a excité contr'elle, a dû nécessairement en rallentir le cours.

Les matières premières, la main-d'œuvre, ont doublé avec le numéraire. Si la tannerie est devenue plus que jamais une des branches les plus indispensables du commerce ; dans un moment où la République a pour ennemis tous les despotes de l'Europe, elle n'a jamais eu tant d'obstacles à vaincre. Les adjudicataires des bois se refusent à l'écorcement des arbres propres à faire le tan ; le manque d'ouvriers pour cette première opération, le manque de chevaux pour enlever les écorces du fond des forêts, la rareté des moulins à tan et des ouvriers nécessaires à sa fabrication, causent à la manipulation des cuirs un retard de sept à huit mois, et gênent d'autant le fabricant dans la vente et la rentrée de ses fonds. Le sac de tan, pesant deux cents, qui coûtoit 8 à 9 liv., coûte depuis dix-huit mois 21 et 22 liv. Les ouvriers, dont les journées ne s'élevaient d'ordinaire qu'à 30 sols, veulent avoir actuellement jusqu'à 4 liv. par jour ; encore est-il difficile d'en trouver, par le nombre qu'en ont enlevé les enrôlemens et les réquisitions. L'huile, le dégras, les suifs nécessaires à la confection des cuirs ayant doublé et triplé de prix, il en résulte encore, par une conséquence nécessaire, le surhaussement des cuirs eux-mêmes. Il est une foule d'autres considérations qui ne doivent point échapper à l'œil de l'observateur ; le nombre actuel de nos armées a quintuplé la consommation des cuirs. Il est impossible de tirer de l'étranger aucune matière ni première, ni manipulée, tandis qu'il s'importoit en France plus

de huit cents mille cuirs en poil, venant d'Ecosse, d'Irlande, du Portugal et d'Espagne.

D'ailleurs il se fait un quart de tuaisons de moins dans l'intérieur de la République, par suite de l'émigration des prêtres, nobles, robins et financires ; et la plus grande partie de celles qui se font ayant lieu sur les frontières et aux armées, il faut en tirer les peaux à grands frais de voiture, du fonds de nos armées, de l'extrémité de nos frontières ; tandis que les frontières et les armées n'ont, pour se fournir, que les tanneries de l'intérieur. Telles sont les causes principales de la cherté des cuirs : il faudroit, pour y obvier, établir une juste balance entre les matières premières et les frais de fabrication, entre le fabricateur et l'acheteur de première main. Si le fabricateur ne tire pas l'intérêt de ses fonds et de ses avances, il faut nécessairement qu'il succombe, et si le détaillant ne peut pas vendre au-delà du *maximum* sur le pied duquel il aura acheté, il sera nécessité de fermer sa boutique. Pour rendre au commerce son activité, et le proportionner aux besoins et à la fortune du peuple, il faut recourir aux connoissances pratiques du commerçant, parcourir avec lui la filière de ses différentes opérations ; en un mot, prendre la matière première depuis son état brut jusqu'à son état de perfection. C'est ainsi que cela se pratiquoit à Rome, comme encore aujourd'hui à Nuremberg, l'une des villes les mieux administrées de l'Allemagne. En Angleterre, en Prusse, les assemblées qui s'y font, des négocians et des cultiva-

teurs, donnent au commerce et à l'agriculture un éclat, une vigueur et une considération qui en font les branches nourricières du corps politique.

Je me réduis à observer que pour que la taxe du *maximum* ramène au sein de la République l'abondance et l'approvisionnement, il faut un *maximum* sur les matières premières, comme sur les matières fabriquées, un *maximum* proportionné au tems, au genre et à la main-d'œuvre; un *maximum* sur les frais de transport, un *maximum* pour la manufacture et un *maximum* pour le débitant de seconde main. Il faut une uniformité générale dans la taxe du *maximum*, de manière que le *maximum* de Rouen, etc. ne diffère de celui de Paris que par l'augmentation des frais d'apport, et que le prix des mêmes denrées soit le même dans tous les points de la République. Pour parvenir à l'établissement de cette base indispensable, il faut que les districts et les départemens se communiquent entr'eux réciproquement, et envoyent le résultat de leurs observations, la situation de leur commerce, de leurs denrées, de leurs subsistances, à leur véritable point central, aux comités de salut public, de commerce et d'agriculture. C'est de ce point central que doivent partir en définitif toutes les lumières qui dirigeront les opérations commerciales et agricoles.

Comme je n'ai d'autre but que d'être utile à ma patrie, je n'étudierai pas mes observations; je me contenterai de les soumettre aux lumières de mes concitoyens, avec la loyauté d'un vrai républicain,

d'un franc picard, d'un ancien cultivateur, qui, devenu tanneur de Paris, s'est assez appliqué à la partie des cuirs, pour fournir à l'Encyclopédie l'article du *tanneur*.

Matières fournies par l'étranger à la France avant la loi du maximum.

Laines, coton, lins, agnelains, castor, vigogne, indigo, cochenille, bois de teinture, soudes d'Alicante, soudes de Carthagêne, huiles grasses, alun d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie, de Liége et de Savoie, noix de galle, gomme arabique, etc. etc. toutes matières indispensables aux manufactures de la République.

Les tueries de France ne donnent que le huitième des cuirs qu'exige la consommation de la République. La seule ville de Rouen tiroit quarante-cinq à cinquante mille cuirs à fabriquer, de Portugal et d'Espagne. Quant à la draperie, les laines du Berry sont réputées les meilleures; c'est en les mêlant avec les laines communes d'Espagne, que nous en fabriquons nos draps d'Elbœuf et de Châteauroux; nos couvertures, flanelles et autres étoffes demi-fines et communes. Si nos manufactures, dans le moment actuel où j'écris, étoient réduites aux seules laines de la République, nous nous trouverions bientôt dans un état de pénurie qui ruineroit nos bonneteries, nos draperies de Louviers, d'Elbœuf, de Sédan,

Rheims, Amiens, Abbeville, Carcassone et autres. La Pouille, l'Italie nous sont de la plus grande ressource pour la fourniture des laines qui alimentent nos fabriques. Il faut convenir qu'il est douloureux pour la France d'être obligée de consumer une partie de son numéraire pour tirer au loin, des pays étrangers, les matières premières de nos manufactures; et c'est la raison qui rallentit notre commerce, pendant que la guerre nous ferme la communication des ports étrangers; tandis que notre industrie nationale, la richesse et la fécondité de notre sol pourroient y pourvoir. C'est à la guerre que nous ont déclaré les despotes coalisés de l'Europe, qu'il nous faut attribuer la rareté de la cochenille, de l'indigo et des autres bois de teinture Nous ne pouvons plus tirer la soude, dont nous avons un si grand besoin, que de Varek, tandis que la véritable provient d'Alicante et de Cartagêne. Or sans soude, sans huile d'Italie, sans huile d'Angleterre, point de savon. Si la malveillance et la cupidité ont accaparé le sucre, il faut convenir aussi que la révolte des nègres et le désastre qu'ils ont commis dans nos plantations, sont la cause primitive de sa rareté et de sa cherté. La France, à l'époque de la révolution, avoit tant de sangsues qui ne s'occupoient qu'à la sucer et à dévorer ses subsistances; la noblesse, le clergé, la magistrature haute et basse, la finance, la cour, ses vils esclaves; le dernier despote, dont il étoit si facile de mettre à contribution l'imbécillité, qu'il falloit un sol auss

fécond que le nôtre en ressources, et un peuple aussi courageux que le Français, pour jetter les fondemens de son nouveau gouvernement, sans autre trésor public que des dettes énormes, sans autres armes que sa valeur et son énergie. Nous avions trente-deux intendans, et dans les principales villes de leur intendance autant de subdélégués, pour veiller sur le commerce et l'agriculture, et la plupart en ont été les premiers insectes rongeurs. Enfin, d'après bien des recherches, tel étoit le tableau du commerce de la France en 1775, à l'époque du ministère de Turgot, le seul peut-être qui eût été digne d'être contemporain de notre révolution, parce qu'il s'est montré l'ami du peuple et du bien de la patrie.

L'Allemagne fournissoit à la France, par an, en marchandises et denrées, pour la somme de 8 millions 623000 livres.

L'Angleterre, pour 10 millions 773,000 livres.

Le Dannemarck, pour 333,100 livres.

L'Espagne, pour près de 11 millions.

La Flandre Autrichienne, pour plus de 9 millions.

Genève, pour près de 320,000 livres.

La Hollande, au-delà de 24 millions.

L'Italie retiroit de nous 360,000 livres.

Naples, 1 million et demi.

Gênes, 2 millions 400,000 livres.

Venise, 1 million 900,000 livres.

Le Levant, près de 32 millions.

Le Nord, plus de 8 millions.

Le Portugal, environ 1 million et demi.
La Russie, 3 millions 937,000 livres.
La Savoie, plus de 2 millions.
La Suede, 2 millions 700,000 livres.
La Suisse, 2 millions 600,000 livres.

Il s'en faut de beaucoup que notre exportation contrebalance des fournitures aussi considérables.

Autre tableau des marchandises tirées de l'étranger en 1786 et 1787, pris dans le résultat du travail de l'assemblée des 240 notables, tenue à Versailles, lorsqu'il fut question de remédier à l'épuisement du trésor national, de mettre une balance entre les besoins, les charges et les revenus de l'empire. C'est la découverte du déficit énorme dans nos finances, qui a nécéssité la convocation des Etats-Généraux, comme c'est à eux que nous devons le rétablissement de la souveraineté du peuple (2).

Etat des marchandises tirées de l'étranger, en 1786 et 1787.

Cendre, potasse et soude, d'Espagne, 6 millions.
Charbon-de-terre, 5 millions.
Suifs de Russie et Moscovie, 7 millions.
Laines d'Espagne et autres., 13 millions.
Chanvre de Moscovie et Russie, 8 millions.
Lins et fayances de divers pays, 3 millions.
Fils et dentelles, 2 millions et demi.

Cuirs tannés d'Angleterre, d'Allemagne, environ 2 millions,

Cuirs verds, secs et salés, d'Ecosse, d'Irlande,

Saint-Domingue, Portugal, Espagne, etc, 8 millions.

Toiles, Coutils de toute espèce, plus de 16 millions.

Pelleteries de Suisse, d'Angleterre, d'Allemagne, 3 millions.

Bonneterie, environ 1 million.

Verrerie et cristaux, 700,000 livres.

Viande salée pour les voyages de mer, 4 millions et demi.

Beurre, Fromages de Suisse et Hollande, 6 millions.

Chevaux, mulets, moutons, bœufs, 5 millions.

Souliers, bottes, harnois, équipages anglais, 3 millions 200,000 livres.

Alun de Liege, Espagne, Italie, Angleterre, 8 millions 600,000 livres.

C'est d'après ce tableau fidèle que je n'ai cessé de réveiller dans différens écrits patriotiques, l'attention de la nation sur la situation de notre commerce et de l'agriculture; et combien il est essentiel à sa prospérité de chercher dans la fécondité de son sol, et l'industrie de ses citoyens, les ressources qu'elle est obligée d'aller chercher au-dehors à grands frais. J'avois présenté à ce sujet en 1773, au ci-devant roi, le résultat de mes observations sur l'amélioration du commerce et de l'agriculture, sur les abus à réformer dans le gouvernement; Capet après m'avoir demandé quel en étoit l'auteur, me dit de voir les Ministres, d'en conférer avec son Contrôleur-général; ce monopoleur

exécrable, cet odieux accapareur de nos bleds et farines. La réponse de l'abbé Terrai ne fut que des menaces ; telle étoit, sous l'ancien régime, la récompense des économistes et des patriotes. Ces contradictions ne me rebuterent pas, puisque quinze mille livres ne me dédommageroient pas de mes voyages, de mes démarches, de mes recherches et des observations que j'ai fait imprimer pour éclairer le gouvernement sur ses vrais intérêts.

Si on considère l'immense quantité de numéraire que nous avons fait passer chez l'étranger en 1787, 88, et 89, pour en tirer les bleds, marchandises et denrées nécessaires à nos fabriques, à nos subsistances, celle que les émigrés y ont emporté avec eux, les nouvelles sommes que nous ont coûté les autres fournitures que l'étranger nous a faites en 1790, 91 et 92; l'escompte qu'il nous a fallu payer pour notre papier-monnoie, que nos indignes émigrés y avoient discrédité, l'impossibilité de tirer actuellement du dehors aucune marchandise, depuis que la guerre nous intercepte toute communication commerciale ; le quadruplement de consommation en tout genre, occasionné par les besoins extraordinaires de nos armées, il ne sera pas difficile de connoître la cause du surhaussement de toutes nos denrées, de nos matières premières, et de nos subsistances. Bien loin de nous en prendre sans cesse au négociant, au fabricant, il est au contraire de l'intérêt public que le commerce soit à l'abri de tout pillage, de toute violation, de toute taxation arbitraire. Qu'il

retrouve plutôt dans la loi sa sauve-garde et ses encouragemens, et il reprendra bien-tôt sa vigueur, et une nouvelle activité, tandis que la défiance et les entraves entraîneront insensiblement sa ruine et sa perte.

J'ajoute une nouvelle observation qui démontre clairement que la disette de nos subsistances provient de la négligence de l'agriculture (3).

Il est de fait que la septième partie du territoire de la République est inculte, depuis l'époque mémorable de 842, où la noblesse et le clergé avoient formé le projet de se le partager entr'eux. Ce fut le fameux Suger, abbé de Saint-Denis, qui arrêta ce brigandage pendant son ministère. Il est tems enfin que la nation travaille à multiplier ses subsistances, en mettant en valeur cette immensité de marais et de terreins incultes qui déparent son sol. Il y a long-tems que j'ai demandé l'établissement d'une maison d'éducation rurale. Feu M. de Buffon a rendu hommage à l'utilité de mon projet. Il s'agissoit d'établir un *Museum* d'agriculture au Jardin national des Plantes. Il seroit le point central où aboutiroient toutes les correspondances économiques, qui seroient établies entre tous les Départemens. Mais il faudroit des citoyens vraiment éclairés, qui joignissent la pratique à la théoris, mais non pas de ces intrigans, de ces charlatane républicains, qui se croient également propres à toutes les places, parce que l'ambition fait tout leur

mérite, et qui n'ont d'autre talent que de s'enrichir aux dépens de la chose publique (4).

Objets essentiels à défricher.

Le desséchement de tous les marais de la République, dont j'ai formé, il y a plus de 10 ans, la demande, le défrichement de tous les terreins vagues. Il n'en est pas un dont on ne puisse en analisant la nature de sa terre, tirer un très-grand produit, soit en bleds, vignes, , bois ou pommes-de-terres, etc.

La Saintonge contient plus de 160 mille arpens de terres incultes.

La Bretagne, plus de 140 mille arpens.

La Normandie, 85 mille.

La Picardie, 130 mille.

La Flandre et l'Artois, 85 mille.

La Champagne, 55 à 60 mille arpens.

Le Dauphiné, plus de 75 mille.

Le Laonnois, le Soissonnois, Guise, etc., 27 mille.

N'est-ce pas par des défrichemens semblables que le dom Guichotte de Prusse a enrichi son royaume. C'est à son commerce et à son agriculture, que l'Agleterre doit les 15 à 20 millions que nous lui payons chaque année pour ses bleds et ses marchandises.

Observations sur la taxe des cuirs.

Pour pouvoir établir sur les cuirs un *maximum* qui se concilie avec les intérêts du commerçant, il faut examiner les prix primitifs des différentes matières premières nécessaires à sa fabrication, le tan, l'huile, le dégras, le suif, l'alun, le bois, le charbon, la main-d'œuvre etc.; les différentes opérations que les cuirs doivent subir, le tems qu'ils exigent dans les fosses, etc.; le tan qui valoit, avant la révolution, comme je l'ai dit plus haut, 8 à 9 livres, le sac pesant 200, vaut aujourd'hui 21 à 22 livres; l'alun qui valoit en 1790, 6 sols la livre, vaut aujourd'hui jusqu'à 3 livres, et encore est-il de la plus grande difficulté d'en tirer de l'étranger : il en est de même du prix des autres denrées nécessaires à la préparation des cuirs. Déduction faite des avances premières, le cuir fort tanné revient au fabricant à 3 livres la livre. Si la commission le taxe à 50 sols, il y aura évidemment 10 sols de perte, et par conséquent impossibilité pour lui de continuer son commerce. En supposant réduit par la même commission, le cuir verd à 50 livres le cent, il faudroit alors taxer le bœuf et vache tannés ou bruts, à 45 sols la livre, et le cuir de Hongrie, fabriqué à Paris, à 50 sols la livre. Il est impossible de porter la taxe sur les menues peaux de veaux, moutons et autres; elles ne peuvent se vendre que de gré à gré, en se subordonnant aux différens

prix ci-dessus. En supposant les cuirs ainsi taxés proportionnellement à leurs frais de manipulation les souliers pour hommes ne pourroient pas être portés à moins de 8 livres la paire; et les souliers de femmes à 5 livres; ce n'est qu'à la paix que le prix peut en tomber de lui-même et sans taxe, parce qu'il y aura alors moins de consommation, et que les matières premières coûteront moins au-dehors, ainsi qu'au dedans. C'est toujours le débit qui est la boussole du commerce.

Quant aux autres menues denrées nécessaires à la vie, il est difficile d'y établir un *maximum* qui n'en arrête pas le cours. Si l'année a été stérile, et que le prix en soit toujours à-peu-près le même, la facilité, qu'aura chaque citoyen de s'en pourvoir, en opérera promptement la consommation, D'ailleurs, dans ce cas les gens de la campagne aimeront mieux les consommer eux-mêmes, plutôt que de les apporter dans les cités; et c'est ce qui arrive à Paris. Depuis le *maximum* sur les œufs et le beurre, l'agriculteur aime mieux en faire la subsistance de sa famille ou de son pays, plutôt que de nous les apporter, sur-tout ne pouvant plus emporter de chez nous comme par le passé, en échange, le pain ou le sucre, dont il a un aussi pressant besoin que nous avons nous-mêmes de ses denrées. Ce n'est qu'en rétablissant au milieu de nous cette échange de confiance que nous pourrons ramener dans notre sein la fécondité des campagnes.

Je me fais un nouveau devoir de soumettre mes observations sur le bois, la soude, l'alun, etc., aux lumières de la Commission des subsistances et approvisionnemens.

Il devroit être défendu à tous les marchands de bois, de laisser trop long-tems séjourner leurs trains dans l'eau, lorsque la rivière est navigable, parce que la qualité du bois s'y détériore, en s'empreignant de trop d'eau, perd toute sa sève, et par-là le sel de sa cendre. Cependant la cendre de nos bois est d'autant plus précieuse, qu'elle supplée à la soude, que nous ne pouvons tirer d'Espagne en ce moment.

Pour parer à cet inconvénient, qui n'arrive malheureusement que trop souvent, par les guerres dont es despotes ne cessent de troubler alternativement 'Europe, au lieu de faire passer à l'étranger sept à huit millions pour en tirer la soude nécessaire à notre commerce, ne pourrions-nous pas nous-mêmes la fabriquer en France, telle qu'on la fabrique à Alicante et à Carthagène, et proposer des prix d'encouragement à ceux qui en tenteroient d'heureuses épreuves? Les mêmes plantes qui servent en Espagne à la fabrication de la soude, peuvent bien certainement se cultiver en France. Quelle soit d'ailleurs plante sauvage, racineuse, herbageuse, fougère ou herbe marécageuse, etc. il n'est pas moins vrai que nous pouvons ravir à l'étranger cette branche importante de commerce. Ne déshonorons pas, comme sous l'ancien régime, notre sol, en allant

chercher ailleurs des denrées que sa fécondité en tout genre peut produire à l'aide de notre industrie.

Les biens communaux, dont le partage a été décrété par la Convention, se montent à plus de huit cent mille arpens cultivables, sans y comprendre les marais. Or ces marais et ces étangs, dont le desséchement vient d'être ordonné par un nouveau décret, peuvent être très-heureusement consacrés à leur production naturelle, à celle de plantes herbageuses, racineuses, tourbeuses ; en brûlant ensuite ces diverses plantes, il en résulteroit une cendre infiniment utile pour nos lessives et l'engrais de nos terres. On s'en serviroit dans toute la France, comme on se sert en Picardie de la cendre de tourbe pour féconder l'ensemencement. Ces marais et étangs seront comme autant de terres neuves, qui produiront abondamment pendant vingt ans, sans avoir besoin d'aucun engrais. Il faut engager les municipalités, districs, cantons et départemens à envoyer leurs observations et leurs recherches à ce sujet à la commission des subsistances, pour concerter les moyens d'élever une nouvelle branche d'agriculture et de commerce.

Il est encore d'autres observations intéressantes à faire sur les terres métalliques et alumineuses. Ce sont autant de sources de richesses qui ont échappé jusqu'à ce moment à la pénétration des habitans de la campagne, parce qu'ils n'ont aucune notion de la chimie métallique. Le Créateur a pourvu à tous

tous les besoins de l'homme : il a déposé dans le sein de la terre une foule de richesses en tout genre, dont il nous a laissé la faculté d'étudier, de connoître et d'analyser la nature, l'importance et les propriétés relatives à la santé, à l'agriculture et au commerce. Les mines de Pompéan, en Bretagne, ont concouru à nous donner les signes représentatifs de la fortune nationale, les échanges de nos besoins, l'or et l'argent. D'autres départemens nous donnent des mines de fer. Une terre alumineuse, bien propre à fabriquer l'alun, se trouve à Mouchy-au-Miel, près Compiegne, à Guiscard, entre Noyon et Ham, Bourg et Couvin, près la Fère. Le Barrois contient également des mines d'alun, dans le Voivre, près de Longwy : mais les habitans ne savent ni le tirer, ni le préparer. Le C. Fourcroy a écrit d'nne manière fort intéressante sur les aluminières. On pourroit consulter sur ce sujet l'Encyclopédie. Il y a de grandes découvertes à faire près de Noyon concernant la minéralogie. Il existe, à trois lieues de là, une mine de charbon, qu'on m'a assuré, dans un des voyages que j'y ai fait, être abondante : le nom du lieu m'est échappé ; mais il est voisin des propriétés du ci-devant duc d'Aumont. Il seroit essentiel d'en avoir la certitude positive.

Au reste, les mines d'alun ne manquent pas en France ; il ne manque que des ouvriers à leur exploitation, et c'est un reproche de plus à faire à l'ancien régime, d'avoir négligé une si précieuse ressource. Il y a plus de vingt ans que j'ai proposé au

conseil du commerce d'établir en France des aluminières vers Sarrelouis, les Ardennes, le Hainault, Noyon, etc. mes vœux ont toujours échoué contre l'indolence de notre ancien ministère. Cependant personne n'ignore que c'est un sel qui sert à une foule d'artistes et de fabricans : il est impossible même d'entreprendre une seule teinture sans en faire usage. L'alun qui se tire d'Angleterre est fabriqué dans ses provinces du nord; mais il est inférieur en qualité à celui que nous tirons d'Italie, et qui se fabrique à Civita-Vecchia. L'alun de Liége, qui se fabrique dans le duché de Nuremberg, a moins de valeur encore que celui d'Angleterre. L'alun blanc d'Angleterre, celui de Liége, se tire dans les terres glaiseuses. Celui de Rome contient moins de vitriol, et se tire par extrait d'une pierre que l'on fait cuire et calciner comme la chaux. L'alun brut d'Italie est plus parfait, parce qu'en passant par le feu, il se purifie par l'évaporation, des parties humides et grossières. En général, la bonté de l'alun se connoît, lorsqu'il s'attache à la langue; et c'est ainsi qu'on distingue celui de Civita-Vecchia. Comme chaque municipalité, district et département sont intéressés à la prospérité de la République, d'où dépend leur bonheur individuel, il est important que chacun d'eux s'applique à toutes les découvertes qui peuvent intéresser nos manufactures, et à connoître la nature de son sol, le genre de culture qui lui seroit le plus analogue, les différentes mines qu'il renferme, l'espèce de

commerce plus convenable à son site et à la capacité de ses habitans, d'en donner connoissance aux comités de commerce ou d'agriculture, de prendre leurs conseils, afin que de tous les renseignemens envoyés de tous les points de la République on en fasse une masse générale, un résultat universel, qui nous mette à portée de connoître quelles sont nos richesses territoriales, et les ressources que nous pouvons trouver chez nous, sans être obligés de recourir à l'étranger.

Greniers d'abondance.

Il y a long-tems que j'ai proposé au seul ministre de nos jours qui se soit vraiment montré l'ami du peuple, au ministre Turgot, d'avoir toujours en réserve, dans des greniers nationaux, une année en avance de bled de bonne qualité, choisi dans une récolte heureuse, afin de pouvoir subvenir, par cette sage mesure, aux besoins impérieux d'une guerre, ou d'une disette imprévue. Je préfère d'emmagasiner le bled en nature plutôt qu'en farine, parce que nous avons la preuve que les farines se gâtent, se corrompent, s'aigrissent par leur fermentation, et ne donnent qu'un pain mal sain, tandis que le bled se conserve bien plus aisément, par la facilité de le remuer et de l'aërer. Je désirerois la répartition de ces greniers nationaux dans les départemens et les districts, de manière qu'ils fussent plus à portée des grandes villes,

et garnis proportionnellement au nombre des consommateurs de l'arrondissement : c'est alors qu'en cas de guerre, de disette, ou lorsque l'agriculteur est occupé à sa semence ou à sa moisson, on tireroit de ces dépôts la quantité de bled nécessaire pour alimenter les marchés voisins, comme ce seroit aussi dans ces greniers que seroit portée par les agriculteurs la contribution de bled qui leur seroit assignée en décharge d'une partie de leur imposition.

Il est cruel qu'en tems de paix nous soyons obligés de tirer de l'étranger pour 15 à 16 millions de bled, tandis que nous ne savons pas économiser pour nos besoins à venir nos années d'abondance ; tandis que nous laissons depuis si long-tems incultes 860 mille arpens de terre de bonne qualité. Malgré qu'on ait proposé plusieurs fois cette mesure, nous sommes encore à ignorer quelles sont nos ressources en bled pour cette année. Je voudrois que chaque district fût tenu de déclarer tous les ans le nombre d'arpens de terres cultivables, le nombre de celles qui sont en friche, quel est le parti plus avantageux qu'on pourroit en tirer, etc. Je voudrois qu'au commencement de chaque année chaque canton fût tenu de déclarer le nombre d'arpens qui se trouvent en bled, ceux qui sont en avoine, en autres grains de Mars ou en vignes ; ceux qui sont en jachères, ceux qui sont en foin, ceux qui sont en pommes-de-terre, les terres qui sont en bois, ect. et qu'à la fin de la récolte, il donnât l'état du

produit de ses grains, de son vin, de ses coupes de bois, etc. C'est alors que chacun sauroit en apperçu, d'un coup d'œil, la richesse annuelle de la République, et qu'en établissant une balance entre la consommation ordinaire et nos produits, il seroit facile de fixer les subsistances à raison de leur abondance, et d'être prévenus à tems de la disette que pourroit faire éprouver à la République les mauvaises récoltes. C'est alors qu'un département qui auroit été favorisé de récoltes plus abondantes, pourroit, après le prélèvement de ses subsistances, aller au secours de ceux où les moissons auroient été frappées de grêle, de sécheresse et de stérilité. Comme on se plaint que le bois devient rare, je voudrois que dans les terres, sur-tout maigres et pierreuses, on y plantât, chaque année, dix ou quiuze arpens de bois, sur-tout dans les campagnes voisines des villes où les manufactures en consomment beaucoup. Ce seroit ouvrir en même-tems un attelier de travaux pour l'hiver aux ouvriers des campagnes.

Coupes des bois de la République, écorsage, tan et tanneries.

Il est à propos de conserver le plus grand nombre possible de baliveaux ; c'est le seul moyen de donner des bois de construction pour la navigation et pour la charpente ; devenue excessivement chère. Mais il faut empêcher que les coupes de bois soient trop prématurées. Il seroit même nécessaire de

fixer le nombre d'années propres à leur exploitation. Il est également important de prévenir le dépérissement des forêts existantes, en ordonnant chaque année, par parties, la replantation des portions qui se trouvent dégradées.

Dès le commencement de la révolution, les nobles et le clergé se sont entendus ensemble pour empêcher l'écorsement de leurs bois en coupe, si nécessaire pour la fabrication du tan, afin de mettre des entraves aux tanneries, et faire marcher nuds pieds, disoient-ils, les sans-culottes qui avoient fait la révolution. J'en ai porté mes plaintes lors de l'assemblée constituante et législative, au Comité d'agriculture et de commerce. Mes représentations n'ont eu aucun effet. Je renouvelle aujourd'hui la même proposition; il est à desirer que la convention rende un décret, afin que chaque Département, d'après l'avis des tanneurs, pourvoye à l'écorsage, à la quantité nécessaire à la fabrication du tan; que cet écorsage se fasse sur les corps de bois, âgés de 20 à 40 ans, dans les mêmes lieux où il s'est toujours fait, dans les mêmes formes, dans les mêmes tems, et au même prix qu'en 1789. Il faudroit aussi que le même décret portât jusqu'à un ou deux ans après la paix, peine rigoureuse contre toute exportation d'écorses, de tan, de cuirs verds, secs ou salés. Il seroit également de la juste politique de la Convention, d'honorer de sa protection particulière, d'encourager nos tanneries nationales, plus encore qu'elles ne l'ont été sous l'ancien régime où le Conseil,

les intendans et les députés du commerce, les surveilloient eux mêmes, comme une des branches de commerce, la plus indispenable. Les tanneries doivent être regardées en effet, comme objet de première nécessité. Elles tiennent aux besoins de la vie, aux vêtemens des gens de campagne, aux chaussures de tous les citoyens, aux harnois nécessaires à l'exploitation de l'agriculture, aux charrois, aux fournimens des troupes et des équipages de l'armée. La tannerie demande de grosses avances, et des connoissances particulières. Cependant, peu de gens aisés en embrassent l'état; peu d'ouvriers veulent en exercer la profession, parce que c'est un genre de travail très-pénible. Cependant comme la République a plus que jamais besoin de cuirs, qu'il y en a dans les tanneries un quart qui ne peut être manipulé par défaut de main-d'œuvre, il est important que la République rappelle dans ses tanneries nationales, et mette en réquisition tous les garçons ouvriers tanneurs. La Convention a déjà été frappée de mes observatious à cet égard. Et Fabre d'Eglantine vient de proposer lui-même cetre mesure. J'ai reclamé l'attention de la Convention sur les tanneries de Paris, et elle feroit un acte de justice, et d'une saine politique; de rendre dans ce moment de pénurie de cuirs, une loi qui forçât les tanneurs des Départemens, de rapporter à Paris, tous fabriqués, les deux tiers des cuirs qu'ils en ont emporté en verd, secs ou salés. Ce n'est que par de nouveaux encou-

ragemens, par de nouveaux réglemens et des loix sages, que les tanneurs peuvent reprendre la vigueur et l'énergie qui leur sont nécessaires.

Avant l'édit de 1759, qui a fixé un droit de marque sur les cuirs; nos tanneries nationales s'élevoient à plus de 40 millions; et depuis cette loi financière, elles ont été réduites à moitié, parce que l'étranger a pris de-là occasion de s'emparer lui-même de cette branche de commerce. Il y a plus de 15 ans que j'en ai porté, pour la première fois, ma plainte au Conseil et aux Ministres; mais il sufffioit alors de parler le langage du bien public pour être éconduit. Le ruineux Calonne, d'accord avec les intendans et les régisseurs du commerce, fit rendre un arrêt du Conseil, qui permettoit au dehors la sortie des cuirs non fabriqués. J'eus beau me récrier que c'étoit perdre nos tanneries nationales, je ne fus même pas écouté.

Matières nécessaires dont la République se trouve au dépourvu.

Il nous faut annuellement en France, pour nos différentes branches de travail et d'industrie, pour 7 à 8 millions, d'alun; c'est l'Angleterre qui nous l'a fourni jusqu'à ce moment. La livre d'alun ne coûtoit en 1790, comme je l'ai observé plus haut, que 4 à 5 sols la livre, et il vaut aujourd'hui 3 liv. et plus. Comme l'alun est absolument indispensable dans nos différentes fabrications, il faut aviser aux

moyens d'en faire venir par un navire chargé d'un passeport, qui porteroit expressément l'urgence du besoin.

Il nous faut également de la soude; elle est indispensable, ainsi que l'huile pour la préparation du savon, nous tirons l'une d'ordinaire d'Alicante; et la seconde de Nice et d'Angleterre. Le suif, le chanvre de Russie, d'Archangel, plus de cinquante autres articles essentiels, dont l'énumération seroit trop longues, nous coûtent en achat, annuellement plus de 260 millions, tandis que nous pourrions les tirer de notre sol, en dirigeant toute notre industrie à climatériser chez nous ces diverses productions. Car enfin, ſi l'agriculture est la richesse foncière des empires, il n'y a pas de territoire qui soit plus propre que celui de notre République, à fournir à tous les besoins de la vie et du commerce. D'après ce principe, il n'est pas de bons citoyens qui ne doive se faire une étude glorieuse, de rechercher à quelle espèce de production la partie du sol qu'il habite est plus convenable, quel genre de richesses métalliques ou herbageuses il renferme. La nature sourit à nos efforts, ouvre son sein à l'œil qui veut en observer les beautés, à la main qui veut la féconder. L'Etre suprême qui l'a formé, ne cesse de le vivifier, de le ranimer par les différentes températures de l'air, de la chaleur et des pluies, et de répandre dans son sein des germes différens de fécondité propres à la différence de nos besoins. Tel doit être l'exorde de l'histoire de

l'homme, de la science du vrai citoyen; et telle doit être la base de nos écoles républicaines.

Le français, dont la gloire et la prospérité sont attachées, plus que jamais, à celle de la République, pourroit-il souffrir plus long-tems la supériorité de l'étranger dans aucune partie de commerce ou d'agriculture, et l'enrichir de notre numéraire, à la honte de l'industrie nationale. Si une seule province de la Courlande, en Prusse, en Poméranie, vend annuellement aux Hollandois la charge de 12 à 15 vaisseaux de graine de lin, pour la fabrication de ses huiles, pourquoi ne cultiverions-nous nous-même le lin, aussi-bien que la Prusse, pour en extraire les huiles dont nous avons besoin, et en fabriquer nos toiles, au-lieu de les tirer en grande partie, de la Hollande et autres pays, Personne n'ignore qu'il est plusieurs Départemens, tels que celui de la Somme, où le chanvre et le lin réusissent très-bien. Il ne manque à cette branche de commerce, trop négligée jusqu'ici, que d'être encouragé par des primes. Cherchons à nous enrichir des découvertes mêmes de nos ennemis, en nous appropriant leur connoissance, en enchérissant sur leur industrie, Rappellons-nous les deux voyages que fit en France Joseph II; il ne s'est pas contenté de profiter de l'apathie de son imbécille beau-frere, pour épuiser, à l'aide de la Messaline moderne, le trésor national, il a espionné de toutes parts nos manufactures, notre commerce, et a fini par nous enlever de Paris seul, plus de 300 ouvriers en gaze,

en tisseranderie, filature, etc., ce qui a causé la ruine de plus de 5 à 6 mille familles de France. C'est par l'attrait des récompenses promises aux ouvriers, que nos pannes et velours de coton d'Amiens sont passés en Prusse, et que d'autres fabrications qui nous étoient propres, ont été portéesen Angleterre, en Suede, Russie, etc. Nos voisins ont trouvé le talent d'attirer chez eux nos artistes en tout genre, tandis que le libidineux Louis XV a laissé tomber nos manufactures, et que l'imbécille et l'insouciant Louis XVI a laissé dévorer le royaume par les prodigalités de sa trop digne épouse, par l'avidité de ses courtisans, de ses ministres, de ses pensionnaires, et creuser l'abîme où il a fini par tomber lui-même, par les emprunts et les agiotages insensés des Fleury, des Neker et des Calonnes.

Nous n'aurions pas à reprocher à nos anciens ministres, la décadence de nos manufactures, s'ils avoient suivi les erremens de cet agent du despotisme anglais, qui gouverne l'Angleterre et son imbécille monarque, Pitt et le célèbre chevalier John Niclogue, ont dit à leurs communes : « Veillons » avec soin aux bases fondamentales de notre cons- » titution..... Ne perdons pas de vue l'administra- » tion de nos manufactures ; on peut nous imiter, » et faire tomber par-là nos fabriques ; si nous ex- » cellons dans le commerce, tâchons de ne point » avoir de concurrens ». Tel fut le langage qu'ils tinrent dans les Communes, le 7 mai 1786.

En 1783, nous avons vus à Paris deux anglais,

si émerveillés de nos belles teintures d'écarlatte, qu'ils firent partir pour Londres 12 tonneaux remplis d'eau de la rivière des Gobelins, persuadés que c'est à la propriété particulière de cette eau qu nous devons la superbe qualité de nos ouvrages des Gobelins ; mais leur tentative fut inutile, parce que l'eau fut corrompue dans le passage sur la mer. Cette rivière, en effet, a la propriété de donner à nos couleurs un éclat plus pur et plus if que les autres rivières. Pourquoi ne se rendroit-on pas à la fin, à la demaude que j'ai formée depuis long-tems, de pourvoir soigneusement à la conservation, au nettoyement, à l'augmentation de cette riv ère, d'y établir des fabriques de draps, des manufactures de fayance, et de papiers.

Un autre vœu bien cher à mon cœur, parce qu' intéresse la prospérité de ma patrie, c'est de voir multiplier de toutes parts, et sur-tout dans les pays marécageux, dans les vallées abondantes en pâturages, des élèves en bestiaux, bœufs, vaches, moutons, chevaux, étalons, etc. c'est le seul moyen de repeupler nos haras, nos parcs, nos bouveries, etc. et de réparer tous les fléaux de la guerre et de la disette.

Si l'hypocrisie, la décrépitude ont dépeuplé la France sous un roi qui n'avo t paru grand que parce qu'il avoit rabaissé son peuple sous sa fastueuse domination (1) : si la révocation de l'édit de Nantes a

(1) Louis XIV.

transplanté au dehors les germes de notre industrie, par l'expulsion d'une foule innombrables de familles, qui n'avoient d'autre crime que d'être attachées à leur culte; si les empires voisins s'enrichissent tous les jours à nos dépens, en attirant chez eux nos artistes par des manifestes d'encouragement et de récompenses, efforçons-nous de réparer nos pertes, en proscrivant le célibat, en imposant à une forte amende l'égoiste qui se refuseroit aux douceurs de l'hymenée, dans l'âge où la nature le rend plus capable de reproduire son semblable. Si les étrangers sont jaloux de la température de notre climat, de la richesse de notre sol, de la beauté de notre Ciel, avec quelle joie ne viendront ils pas partager avec nous les doux fruits de la paix universelle que doit nous produire tôt ou tard le rétablissement de notre liberté, si nous employons, pour les attirer dans notre sein, les mêmes moyens que toutes les puissances étrangères ont mis en œuvre pour nous enlever nos manufactures et nos fabriques? Si nos deux seuls anciens ministres, Sully et Colbert, à la gloire desquels il n'a manqué que d'exister sous un gouvernement républicain, avoient vécu jusqu'à nos jours, auroient-ils souffert que l'avaricieux Maurpas, l'astucieux Vergennes et le dissipateur Calonne, ruinassent la France par cet odieux traité de commerce avec l'Angleterre, qu'il étoit réservé à la sagesse de la Convention d'annuller, comme une note d'ineptie, d'impolitique et de cupidité. Personne n'ignore

que ce traité leur a valu près de 20 millions de récompenses.

Je termine enfin par une nouvelle mesure digne de l'économie et de la sûreté publique. Si le vagabonage et la mendicité sont les sources et les sentines du libertinage, du vol, de l'assassinat et de tous les crimes, pouvons-nons être embarrassés dans les moyens de tirer un parti utile des vagabonds, des mendians et des pauvres valides oisifs et paresseux, lorsque nous manquons de bras, lorsque nous avons des mines à exploiter; des chemins à construire ou à réparer, des ravins à combler, des montagnes à applanir, des étangs, des marais à dessécher, des rivières à écurer, etc.? Les communes et les districts pourroient indiquer le nombre de ces êtres dangereux qui les surchargent, et on en formeroit une masse d'ouvriers pour chaque canton, mais surveillés et distribués de manière à ne pas les rendre plus à craindre.

Enfin s'il étoit de la dignité de la Convention de rendre à l'humanité tous ses droits, en déclarant enfans de la mère-patrie tous les enfans naturels, orphelins, ou délaissés par l'inconduite, le libertinage et l'insensibilité ou la misère de leurs pères, il me paroît qu'elle couronneroit à cet égard son ouvrage, en les déclarant, dès leurs berceaux, soldats nés de la patrie. Une fois destinés à cette honorable qualité, on feroit germer dans leur jeune cœur l'amour de la République, on leur inspireroit de bonne heure le goût des armes, la

tactique, les évolutions militaires, le maniement de tous les instrumens de guerre, les règles de la discipline, la connoissance des fortifications, des plans d'attaque, de défense, l'art si difficile des retraites, l'équitation, etc. tels seroient les élémens de leur éducation. On peut également tirer un parti avantageux de ces enfans, en en destinant une partie au service de la marine. Par ce moyen, nos hospices de charité, qui n'ont été jusqu'ici que des hospices de fainéantise et d'oisiveté, deviendroient autant d'écoles militaires, de pépinières de jeunes héros, et nous ménagerions en tems de guerre le fabricant à son commerce, le laboureur à l'agriculture, l'époux à sa famille, l'enfant de négoce au soulagement de la maison paternelle.

Telles sont les observations que m'a dicté l'amour de ma patrie ; heureux si par tous les efforts de mon zèle, je peux donner à mes concitoyens une preuve de la pureté de mes intentions, et concourir, par mes travaux et mes recherches, à la gloire et à la prospérité de la République !

NOTES.

(1) Qu'il est cruel pour un père qui, sous l'ancien régime, a été la victime de ses plaintes et de ses dénonciations contre les abus du gouvernement, de voir, sous le règne de la Liberté, son fils, élevé dans ses principes, gémir depuis près de quatre mois dans les prisons, victime d'une vengeance particulière, dans un moment où la réquisition de mes cuirs pour la fourniture des armées, celle de mes meilleurs ouvriers pour les frontières, et mon âge me rendent son travail et sa surveillance indispensables à ma manufacture !

J'ose espérer, avec tous les bons patriotes, que a Convention prendra enfin en considération dans sa sagesse, par l'établissement d'une commission prise dans son sein, les abus des arrestations, qui ne devraient être, aux termes de la loi, que des mesures de salut public, et qu'elle saura distinguer du nombre des coupables et des conspirateurs ces pères, ces enfans de famille, sacrifiés par des préventions personnelles, pour de légères imprudences, pour des propos indiscrets, pour des opinions irréfléchies, et qu'elle les fera juger au plutôt, pour les rendre à leurs familles désolées, à leur commerce paralysé depuis leur détention. Si on faisoit attention au nombre de ces innocentes victimes, on trouveroit dans la privation de leurs travaux, comme

comme dans les réquisitions qu'a nécessité le nombre de nos armées, une des causes de la langueur actuelle de notre commerce et de notre agriculture.

(2) La France est plus riche en numéraire que la plupart des royaumes de l'Europe réunis ensemble. La seule ville de Paris payoit en impôts au trésor public 75 à 80 millions avant son affranchissement; c'est plus que ne produisent ensemble le Dannemarck, la Suède et la Sardaigne. Il falloit donc que la royauté fut une hydre bien affamée, pour dévorer en grande partie la subsistance de plus de 25 millions d'habitans; il falloit donc que la cour fut un gouffre sans fonds, pour ne pouvoir être comblé par les millions et milliards que nous y jettions sans cesse.

(3) Notre agriculture est dépérie, depuis que Sully et Colbert ont spécialement attaché la grandeur et la prospérité de la France à l'établissement des fabriques et des manufactures, L'Angleterre ne s'est pas bornée à faire fleurir son commerce de toutes parts; elle a senti qu'elle doubleroit ses richesses, en cultivant, en fertilisant son sol. Aussi avons-nous été constamment obligés de recourir à elle ainsi qu'aux autres nations, pour nos subsistances. En 1746 et 1750, elle nous a fourni pour plus de 14 millions de bled. Dantzick, année commune, nous vend et à nos voisins 5 à 6 mille tonneaux de grain. La Russie, en 1716, nous en a envoyé plus

de 150 mille sacs. La mauvaise récolte de 1788, et la malveillance effrayée des premiers efforts de notre liberté, nous a forcés en 1789 de faire venir de Hambourg une cargaison de bled de 57 navires. Depuis cette époque, jusqu'en octobre 1790, Rotterdam, Londres, Amsterdam, Dantzick, nous en ont fourni pour plus de 43 millions. Enfin en juillet, septembre et octobre 1792, il a été acheté à Londres, pour le compte de la France, quatre cents quinze mille sept cents quintaux de bled, et trente mille quintaux de farine.... Quelle leçon !....

(4) En général, le commerce et l'importation des bleds ne doivent pas être confiés, sans les motifs les plus pressans, ni les plus grandes précautions, à des agens publics, ou des compagnies privilégiées, par la facilité qu'ils ont de masquer leurs opérations, par la difficulté de suivre la tortuosité de leurs démarches, et d'obtenir des résultats clairs et précis sur l'authenticité de leurs comptes, et l'exactitude de leur emploi. La loi a beau rendre les administrateurs comptables des deniers publics qu'ils ont touché, nous ne voyons jamais aucun compte. Où sont ceux des Leleu, Bailly, Broc, Biderman, Cousin, Mark, Bers, Boc, Vauvilliers, Palloy, et tant d'autres? .... Nous avons une bonne leçon dans les monopoles des Choiseul et Terray, qui risquèrent de ruiner la France, et de nous exposer à la famine, en achetant nos bleds avec l'argent du fisc public. Ils les faisoient voyager sur

mer, tandis que nous en manquions, pour les faire revenir ensuite comme bleds étrangers, et nous les vendre à un taux double de leur acquisition première. Les mariniers et tonneliers du Havre ont reconnu eux-mêmes, à leur retour, plus de quinze mille tonneaux de farines qu'ils avoient embarqués en exportation. Les magasins de Corbeil, etc. regorgeoient de bleds et farines en 1775 et 1787 ; mais pour en soutenir le haut prix, l'odieux prête-nom de nos accapareurs, Leleu, n'en faisoit passer aux halles de Paris qu'un approvisionnement journalier et insuffisant, tandis qu'il ne cessoit de faire fabriquer des tonneaux pour les envoyer au-dehors. Tels sont les moyens désartreux qu'employoient nos anciens Visirs, pour se gorger de la substance du peuple, et enrichir leur cupide et luxurieux Sultan Louis XV, en lui faisant partager sur ses Ottomanes les fruits de nos sueurs, pour consacrer en son nom leurs criants monopoles.